

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 10/12/2024

DECISION N° 20241210\_B\_147

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY,

Étaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : Pouvoir  
à Claude VIAL, Martine GINET : Pouvoir à Emmanuel  
SALGADO

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du  
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Cycle de l'Eau :**

**Objet : Demande de dégrèvement Mme VIDAL Anny – Aurec sur Loire**

**Le Bureau,**

**N° 20241210\_B\_147**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Rejette la remise gracieuse de dette pour une surconsommation estimée  
à 128 m<sup>3</sup> pour la consommation d'eau et d'assainissement :  
Mme Annie VIDAL  
Bâtiment le Grand Large  
512 route de Saint Paul – 43 110 Aurec sur Loire

Suite à une fuite d'eau n'entrant pas dans la loi Warsmann.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 décembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20241210-20241210\_B\_147-AU  
Reçu le 18/12/2024